
Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 17 décembre 2007

St. Albert reçoit six millions de dollars du gouvernement du Canada et de la province de l'Alberta pour le réaménagement du parc récréatif Riel

VILLE DE ST. ALBERT, Alberta – Les gouvernements fédéral et provincial investiront six millions de dollars afin de réaménager le parc récréatif Riel. M. John Williams, député fédéral d'Edmonton-St. Albert, au nom de l'honorable Rona Ambrose, présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, et l'honorable Doug Horner, député provincial de Spruce Grove-Sturgeon-St. Albert ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Technologie, ont annoncé cet investissement dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA).

« Le gouvernement du Canada continue d'apporter des résultats concrets aux résidents de l'Alberta, a déclaré le député Williams. Avec nos partenaires, nous sommes heureux de permettre aux collectivités d'avoir accès à des modes de vie sains et actifs en effectuant des investissements à long terme en infrastructure. »

Le réaménagement du parc récréatif Riel permettra aux résidents de St. Albert et des collectivités voisines de jouir d'une installation de loisirs extérieurs à usages multiples, qui pourra accueillir jusqu'à 100 000 personnes chaque année. Le projet de réaménagement profitera à l'ensemble de la collectivité en favorisant la croissance économique des entreprises locales tout en favorisant l'adoption d'un mode de vie sain.

« Le gouvernement de l'Alberta est heureux de travailler avec les autres ordres de gouvernement afin d'aider St. Albert à réaménager le parc récréatif Riel, a indiqué M. Horner. Ce projet s'inscrit dans le plan de notre premier ministre, M. Ed Stelmach, qui vise à assurer l'avenir de l'Alberta en établissant des collectivités, en rendant notre croissance plus écologique et en créant des possibilités. »

Aux termes de l'entente initiale du FIMRCA, signée en juin 2006, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser chacun 88 millions de dollars au fonds, les administrations locales participantes devant couvrir le reste des coûts. Cette année, le gouvernement du Canada et la province de

l'Alberta ont fourni chacun un montant supplémentaire de 19 millions de dollars au Fonds, conformément à leur engagement à aider les petites collectivités à répondre à leurs besoins urgents en infrastructure. Le FIMRCA, qui comprend l'investissement fédéral et provincial et la contribution de contrepartie des administrations locales à l'égard des projets, totalise 321 millions de dollars.

Au moins 55 p. 100 du financement du FIMRCA est destiné aux projets d'infrastructure qui contribuent au développement économique des collectivités et à la qualité de vie environnementale. Il peut notamment s'agir de projets relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, à l'énergie environnementale et au transport en commun. Le Fonds investira également dans des infrastructures récréatives, des projets à portée touristique ou culturelle, des routes locales et la connectivité au service à large bande. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur l'examen des demandes de financement soumises par les collectivités de l'Alberta.

-30-

Personnes-ressources :

Donna Kinley
Gestionnaire des communications
Diversification de l'économie de l'Ouest
Canada
Edmonton (Alberta)
Tél. : (780) 495-6892
Cell. : (780) 991-7432

Darcy Scott
Chargé d'affaires publiques
Ministère de l'Infrastructure et des
Transports de l'Alberta
Edmonton (Alberta)
Tél. : (780) 422-1173
Cell. : (780) 914-9040

Fiche d'information

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA)

Le projet suivant reçoit du financement dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA).

Ville de St. Albert

Parc récréatif Riel

Investissement fédéral-provincial combiné : 6 000 000 \$ (en attente des résultats de l'évaluation environnementale)

Actuellement, la ville de St. Albert ne dispose pas d'installation à usages multiples permettant la tenue d'activités et de programmes de loisirs locaux, comme les parties organisées par les équipes de football mineures et secondaires de la ville. Depuis plus de vingt ans, ces équipes disputent leurs parties à domicile sur d'autres terrains de la région de la capitale, ce qui les oblige à parcourir en moyenne 50 kilomètres pour se rendre à Edmonton pour participer à ces tournois. Une fois les travaux terminés, les installations deviendront le domicile permanent des équipes de football mineures et secondaires de St. Albert, ce qui entraînera une diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) en raison d'une diminution des déplacements.

Le réaménagement du parc récréatif Riel permettra à la population de St. Albert et des collectivités voisines de jouir d'une installation à usages multiples pouvant accueillir les activités de loisirs locales. Dans ce parc récréatif, les résidents pourront s'adonner à des loisirs, à l'exercice, à la détente et au développement personnel. Le parc se situe dans un quartier sûr et facile d'accès pour tous. À la suite du projet, 100 000 utilisateurs de plus devraient visiter le parc, qui permettra d'offrir divers programmes de loisir qui aideront la collectivité à demeurer active toute l'année.

Feuille d'information

Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA)

Programme de partenariat

- Le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta (FIMRCA) a été conçu pour répondre aux besoins locaux en infrastructure des zones urbaines et rurales de l'Alberta, afin que tous les Albertains, que leur collectivité soit grande, petite ou éloignée, aient leur part des bénéfices produits par les investissements en infrastructure.
- Par l'intermédiaire de ce fonds, le gouvernement du Canada procédera, en partenariat avec la province de l'Alberta, à des investissements dans des projets d'infrastructure locaux. Ceux-ci sont d'une importance vitale pour l'entretien durable d'une forte croissance économique et d'une bonne qualité de vie dans les collectivités canadiennes.
- Aux termes de l'entente initiale du FIMRCA, signée en juin 2006, les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à verser chacun 88 millions de dollars au fonds, les administrations locales devant couvrir le reste des coûts.
- Cette année, le gouvernement du Canada et la province de l'Alberta ont fourni chacun un montant supplémentaire de 19 millions de dollars au Fonds, conformément à leur engagement à aider les petites collectivités à répondre à leurs besoins urgents en infrastructure.
- Le FIMRCA, qui comprend l'investissement fédéral et provincial et la contribution de contrepartie des administrations locales aux projets, totalise 321 millions de dollars.
- Le FIMRCA est mis en œuvre par Diversification de l'économie de l'Ouest Canada et le ministère de l'infrastructure et des Transports de l'Alberta, et est géré par un secrétariat conjoint.

Priorités du programme

- Au moins 55 p. 100 du financement du FIMRCA est destiné aux projets d'infrastructure qui contribuent au développement économique des collectivités et à la qualité de vie environnementale. Il peut notamment s'agir de projets relatifs à l'eau, aux eaux usées, aux déchets solides, à l'énergie environnementale et au transport en commun. Le Fonds investira également dans des infrastructures récréatives, dans des projets à portée touristique ou culturelle, dans les routes locales et la connectivité au service à large bande.

- Au moins 80 p. 100 du financement FIMRCA sera consacré aux municipalités rurales de moins de 250 000 habitants. Les 20 p. 100 restant seront à la disposition de municipalités urbaines de plus de 250 000 habitants.
- Un montant de 724 584 dollars est également mis à la disponibilité des municipalités pour les projets de renforcement des capacités municipales (RCM). Ce type de projet peut comprendre, entre autres, l'acquisition de logiciels de planification de l'infrastructure, la formation nécessaire pour utiliser ces logiciels, les études de planification permettant de déterminer l'inventaire et l'état des infrastructures d'une municipalité et la mise au point d'un système de gestion de biens en demande.

Contribution et collaboration locales

- Le FIMRCA est géré par un comité de gestion composé de six membres : deux représentants fédéraux, deux membres nommés par l'Alberta et deux représentants des associations municipales de l'Alberta — l'Alberta Urban Municipalities Association et l'Alberta Association of Municipal Districts and Counties. Le comité de gestion élabore ses propres lignes directrices et supervise le processus d'examen et de sélection des projets. Les projets sont sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel fondé sur l'examen des demandes de financement soumises par les collectivités de l'Alberta. La date limite de présentation des demandes de financement était le 31 juillet 2006.

Évaluation environnementale

- Les projets réalisés aux termes du FIMRCA doivent faire l'objet de processus d'évaluation environnementale appropriés, et le financement repose sur le respect de toutes les exigences fédérales et provinciales en vigueur.

Renseignements supplémentaires

- Veuillez communiquer avec le secrétariat conjoint du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Alberta au 1-800-396-0214 (sans frais) ou à camrif@gov.ab.ca. Vous pouvez également visiter le site Web du Fonds au <http://www.camrif.ca/>.
- Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada et de l'Alberta, veuillez visiter les sites Web suivants : <http://www.infrastructure.gc.ca/> et <http://www.infratrans.gov.ab.ca/>.